BH/AR.A.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-:-:-:-:-
PREBIDENDE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-:-:-:-:-
MINISTERE DES FINANCES
& DU BUDGET
-:-:-:-:-:-
SERVICE DU BUDGET
-:-:-:-:-

DECRET

ANNEE 1961 - N° 183 /PR-MFB-SB.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution du 26 Novembre 1960;

VU le Décret n°381/PCM du 29 Décembre 1960 nommant les Membres du Gouvernement;

VU la Loi Organique n°59-35/ALD du 31 Décembre 1959;

DECRETE :
-:-:-:-:-

ARTICLE Ier.- Est approuvée la délibération n°5/61 du 20 Mai 1961 du Conseil Général du Sud-Ouest autorisant le report sur l'Exercice 1961 des reliquats de crédits des Sections ordinaire et extraordinaire du Budget du Département du Sud-Ouest Exercice 1960.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

PORTO-NOVO, le 28 Juin 1961

M.MAGA

AMPLIATIONS :
JORD..... 1
PR.....15
M.AFF.INT.. 1
CF..... 1
Trésor..... 1
SB..... 2
C.Gal.Sud-O.1
CD..... 2
MFB..... 1
Préfet S-O. 1

VU :
LE MINISTRE DES FINANCES
& DU BUDGET,

VU :
P. LE MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES ET DE LA DEFENSE,
absent, Le Garde des Sceaux
Ministre de la Justice et de la Législation

J.KEKE.-